La Nouvelle de St-Mathieu

Année 2025, numéro 11, novembre



FÊTE D'HALLOWEEN 2025

Vendredi 31 octobre 2025 de 18 h 30 à 20 h

Parc de la Pointe-Sentier de bonbons

Petits et grands sont invités à venir célébrer l'Halloween dans une ambiance festive et familiale !

Le sentier de bonbons du Parc de la Pointe accueillera tous les parents, grands-parents, commerçants et amis des enfants qui souhaitent participer à la distribution des friandises.

Apporter simplement **une table et vos décoration**, installez-vous à l'endroit de votre choix le long du sentier, et préparez votre panier de bonbons à distribuer.

Aucune réservation n'est nécessaire, il suffit d'arriver avant 18 h 30 et la magie d'Halloween fera le reste !

Sur place, profitez d'un **chocolat chaud gratuit** et du **foyer allumé** pour réchauffer l'atmosphère et créer un moment convivial pour toute la famille.

Venez nombreux, costumés et souriants—ne manquez pas cet évènement qui fait la joie des petits monstres de Saint-Mathieu-d'Harricana !



Informations municipales

Résumé de la séance ordinaire du conseil du 1er octobre 2025

- Le conseil adopte les comptes à payer du mois de septembre 2025 d'une somme de 223 390,19$;

- Le conseil autorise de faire une demande officielle au bureau régional de la FQM afin d'obtenir une soumission pour la réalisation de tests de granulométrie, incluant : le prix et le délai d'exécution. De demander, par la même occasion, une liste des autres services disponibles, notamment en matière de surveillance de chantier et d'accompagnement technique et d'autoriser la directrice générale à transmettre ladite demande au nom de la Municipalité;

- Le conseil municipal manifeste son ouverture et son intérêt à l'égard du projet de terrain de pickleball et invite les citoyens intéressés à former un comité afin de développer le projet;

- Le conseil autorise l'achat et l'installation de panneaux de signalisation appropriés indiquant clairement la direction à emprunter pour la sortie des camions en provenance du site d'Eska;

- La Municipalité de Saint-Mathieu-d'Harricana appuie officiellement la demande de l'école St-Mathieu auprès du ministère des Transports du Québec pour l'installation d'un passage piéton devant l'établissement ;

- La Municipalité autorise la désignation de Stantec à titre de surveillant de chantier pour les travaux sur le chemin Lanoix et autorise Mme Nathalie Boire, directrice générale a signé tous les documents relatifs;

- Le conseil municipal de St-Mathieu-d'Harricana exprime ses remerciements à l'ensemble des bénévoles pour leur dévouement et leur implication et ce message de reconnaissance soit publié dans le prochain journal municipal;

- Adoption du 2e projet et adoption du règlement 278 pour modifier son règlement no 225 intitulé Plan d'urbanisme;

- Adoption du 2e projet du règlement 280 pour modifier son règlement no 226 intitulé règlement de zonage;

- Le conseil octroie le contrat de la vidange de la fosse septique municipale et des 5 toilettes sèches à Fosses septiques Protec nature au coût de 8 750$ plus les taxes applicables;

- Le conseil autorise de demander officiellement à la Municipalité de Trécesson si elle a un intérêt à discuter et/ou collaborer dans le cadre d'un futur projet d'échange de services intermunicipal, notamment en lien avec le nivelage des chemins municipaux ;

Pour consulter l'intégralité du procès-verbal d'octobre 2025, consultez le site Internet de la Municipalité à www.stmathieudharricana.com.

Dans la section ''La Municipalité'' sous l'onglet conseil municipal

Informations municipales

Horaire des fêtes du bureau Municipal et du comptoir postal de Postes Canada

Le bureau municipal et le comptoir de Postes Canada seront fermés du **22 décembre au 4 janvier inclusivement.**

Il sera possible de venir chercher vos colis jusqu'au **17 décembre 17h30.** Après cette date, veuillez regarder votre carton pour l'endroit de récupération.



Attention Vente et distribution d'eau Décembre 2025

La distribution de l'eau pour décembre se fait plus tôt en prévision du congé des fêtes.

La date limite de l'achat des caisses d'eau est le **8 décembre** et la distribution sera la semaine suivante soit **le 16 et 17 décembre 2025.**

Vous pourrez acheter vos caisses d'eau en même temps que celles de novembre.



L'hiver et la neige



Selon le Code de la sécurité routière du Québec, il est interdit de déposer, de jeter de la neige sur les voies de circulation, de transférer de la neige de l'autre côté du chemin ou de mettre la neige sur les accotements des chemins publics sous peine d'amende.

Lorsque la neige est déposée dans la voie publique, elle durcit et devient un mur de glace pour la déneigeuse et les véhicules qui y circulent. Il y va de notre sécurité à tous !

Merci de votre collaboration !

Rappel concernant les bacs

- Les **roues des bacs doivent être vers la maison;**
- **Les bacs** doivent être **espacés d'au moins 1 mètre** ou disposés de chaque côté de votre entrée si cela est possible afin de permettre au bras robotisé de ramasser vos bacs;
- Le couvert doit être fermé;
- Le poids ne peut pas excéder celui inscrit sur le bac;
- **Le camion de collecte peut ramasser uniquement les bacs de 240 litres et plus.** Les bacs plus petits ne peuvent être saisis par la pince du camion.



POLITIQUE DE DÉNEIGEMENT

Municipalité de St-Mathieu-d'Harricana
« Village de l'Or Bleu »



07 MAI 2025
DERNIÈRE MISE À JOUR

POLITIQUE DE DÉNEIGEMENT

1. PRÉAMBULE

La saison hivernale fait partie intégrante du paysage québécois. Malgré tous les efforts déployés par le service des travaux publics, la présence de neige et de glace sur nos chaussées perturbe, de novembre à avril, les conditions de déplacement des personnes et les usagers de la route doivent accepter cette réalité et s'adapter aux circonstances.

Toujours soucieux de l'importance de contrôler la croissance du coût de ses services, il demeurait indispensable de chercher à conserver un juste équilibre entre les moyens à déployer et les résultats recherchés. À cette fin, deux préoccupations ont été considérées :

- La sécurité des usagers;
- L'optimisation des ressources.



2. OBJECTIF

L'objectif de cette politique est d'établir les résultats désirés que les citoyens de la Municipalité de St-Mathieu-d'Harricana sont en droit de s'attendre en matière d'entretien hivernal des voies publiques.

- Maintenir des conditions minimales durant les intempéries puis rétablir des conditions acceptables après les intempéries;

- Assurer un niveau de service de déneigement sur l'ensemble du territoire de la Municipalité de St-Mathieu-d'Harricana.

Ces termes sont définis en termes de niveaux de service.

Déblaiement : Opération de pousser ou déplacer la neige afin de libérer les chaussées et toutes les autres voies et propriétés publiques. Le niveau d'accumulation au sol peut déterminer le moment où cette opération est mise en œuvre.

Déneigement : Ensemble des opérations de déneigement incluant le déblaiement de la neige sur la chaussée, des rues pavées et non pavées et autres endroits définis par la municipalité. Il comprend l'épandage d'abrasif, le tassage de la neige dans les rues, des chemins, des culs-de-sac, le dégagement des triangles de visibilité, le dégagement des équipements prévus pour l'incendie et autres travaux connexes à l'entretien des chemins d'hiver.

Emprise routière : Surface occupée par une chaussée, les accotements, les talus, les arrondis de talus, les fossés, etc. La ligne de poteau de téléphone est un bon repaire visuel à cet effet.

Épandage : Action d'épandre de l'abrasif (mélange de sable et sel à glace).

3. L'HIVER ET SES CARACTÉRISTIQUES

La Municipalité de St-Mathieu-d'Harricana subit un climat hivernal québécois typique qui se caractérise par des chutes de neige de faible et moyenne intensité, avec des épisodes de pluie verglaçante, des périodes de froid intense mais également de redoux.

La Municipalité doit également composer avec des périodes de grands vents, les chemins ruraux se couvrent de lames de neige et ce, même s'il ne neige pas.

L'entretien hivernal consiste à maintenir des conditions minimales durant les intempéries puis à rétablir des conditions acceptables après les intempéries. C'est d'offrir des conditions de circulation pour un véhicule de promenade équipé de pneus d'hiver et conduit de façon raisonnable par une personne.

4. SURVEILLANCE DES VOIES PUBLIQUES DE CIRCULATION

La surveillance de l'état des voies publiques de circulation est effectuée par l'équipe des travaux publics de la Municipalité;

Elle inclut un suivi quotidien des prévisions météorologiques, des inspections sur le terrain afin de constater de visu des surfaces qui ne peuvent pas être décrites aux prévisions météorologiques, le tout sous la supervision de la directrice générale**. Il est important de noter que, malgré le recours au site le plus fiable en prévisions météorologiques, un pourcentage relativement élevé de changements soudain est constaté et reste imprévisible.**

5. PLANIFICATION DES OPÉRATIONS DE DÉNEIGEMENT

À l'approche d'une précipitation, l'équipe des travaux publics et la direction générale, planifient, organisent et coordonnent les opérations à venir.

Les quantités de neige prévues guident de façon importante la planification des travaux de déneigement. Lors de faibles précipitations annoncées, la planification se fait sur une base normale en considérant l'ensemble du territoire et ses particularités; elle est faite en priorisant la sécurité de la population et la qualité du service.

Lorsque de plus fortes précipitations sont annoncées, la priorité est d'assurer un accès sécuritaire au réseau routier de la Municipalité.

Il faut également noter qu'une opération de déneigement n'est pas nécessairement déclenchée uniquement pendant une tempête, elle peut l'être un peu avant ou après une accumulation de neige pour faciliter les opérations de déblaiement à venir ou en période de grands vents.

Il est à noter que certains facteurs rendent le maintien de la condition minimale et l'atteinte de la condition finale, dans les délais raisonnables, difficile voire impossible. Citons par exemple une forte intensité de la chute de la neige avec des vents violents lors du retour à la maison.



6. SITUATIONS HIVERNALES

Dépendamment des conditions climatiques (température), de la topographie et de la circulation, le déblaiement des chaussées et l'épandage d'abrasif ont pour but de conserver une circulation fluide et sécuritaire. En période de précipitations, les activités de déblaiement s'amorcent dès que 5 cm de neige sont tombés. La priorisation des interventions se réalise dans l'ordre de priorité suivant :

- Chemin Desrosiers
- Chemin de la Sablière
- Chemin Dupuis
- Chemin du Lac des Hauteurs
- Chemin Lanoix
- Chemin Morin
- Chemin Gagnon
- Chemin de la Côte
- Chemin du Lac La Motte
- Chemin de l'Église
- Chemin de la Pointe
- Secteur Figuery



Les opérations de déneigement se déroulent en continu durant toute la durée de la précipitation. Une fois terminée, les opérations se poursuivent jusqu'à l'atteinte des conditions acceptables de chaussées.

L'épandage des abrasifs vient compléter les activités de déblaiement. Les zones d'épandage sont établies en fonction des conditions climatiques et des conditions particulières (côtes, courbes, intersections). Des évènements de pluie verglaçante ou de froid extrême peuvent modifier les zones habituelles d'épandage et le délai prévus par l'opération.

7. OBJECTIFS GÉNÉRAUX DES INTERVENTIONS PAR LA MUNICIPALITÉ

Les opérations d'entretien hivernal visent à assurer la sécurité des usagers et à maintenir la fluidité dans la circulation.

La sécurité concerne essentiellement la qualité de l'adhérence sous les semelles des pneus des véhicules et assurer que les piétons puissent également circuler en toute sécurité. Un bon niveau de sécurité reste un juste compromis entre l'effort de la voirie, d'une part, et l'attitude préventive des usagers quant aux dangers qui surviennent (anticipation, analyse, adaptation du comportement) d'autre part.

La fluidité est compromise par ce qui gêne l'avancement (forte épaisseur de neige, visibilité très réduite) et la réduction de la largeur des voies de circulation (andains ou bancs de neige réduisant la largeur). Les opérations d'entretien hivernal visent en premier lieu à maintenir, durant les phénomènes hivernaux, un certain niveau de sécurité, puis à rétablir la fluidité de la circulation.

Afin d'utiliser avec efficience les ressources disponibles, l'entretien du réseau doit se faire selon un ordre de priorité en fonction du phénomène hivernal, du nombre d'usagers et des conditions observées.

8.0 CODIFICATION D'INTERVENTION EN FONCTION DES CONDITIONS CLIMATIQUES

En fonction de la météo, ces situations sont définies comme suit :

Situation	Définition	Attitude de conduire
Courante	**Précipitation de neige de moins de 15 cm, faible poudrerie avec ou sans chute de neige modérée.** Pluie légère de courte durée; Vents inférieurs à 30km/h; Température au-dessus de -15^{0}C.	***Les déplacements seront ralentis et quelques minutes supplémentaires devraient suffire pour arriver à l'heure.*** ➢ La meilleure sécurité consiste à conduire en imaginant une surface de roulement plus dégradée qu'elle n'y parait.
Difficile	**Situation hivernale au cours de laquelle le niveau de service sera obtenu avec difficulté. La fréquence des grattages pourra être majorée. Les efforts sont concentrés sur les endroits stratégiques.** Précipitations de neige entre 15 et 30 cm sur une période de plus de 12 heures, de nuit ou de jour; Fortes précipitations de pluie ou de verglas pouvant atteindre 10 mm ou pluie forte suivie de temps froid et de longue durée; Vent entre 30 et 50 km/h qui occasionne de la poudrerie; Température entre -15 et -25^{0}C.	***L'impact sur les déplacements est majeur. Les usagers doivent prévoir plus de temps pour les déplacements ou si cela est possible de reporter à plus tard tout déplacement. Les déplacements nocturnes devront s'effectuer avec des précautions additionnelles.*** ➢ Les usagers de la route n'ont d'autres choix que de s'adapter aux conditions hivernales.
Extrême	**Situation hivernale au cours de laquelle le niveau de service ne sera pas atteint à priori et sera d'emblée révisé à la baisse avec une stratégie d'intervention.** Précipitations de neige de plus de 30 cm sur une longue période, de nuit ou de jour; Précipitations de fortes intensités, de longues durées de neige, pluie ou de verglas supérieurs à 10 mm; Vent au-dessus de 50km/h; Température à -25^{0}C.	***Même de jour, la meilleure solution est de reporter son déplacement (sauf en cas de nécessité ou d'urgence absolue).***

9. COLLABORATION DES CITOYENS

Malgré les efforts de la voirie, les conditions de circulation se dégradent durant les intempéries hivernales. Il est totalement illusoire de vouloir circuler en janvier comme en juillet. Il est donc parfaitement normal, comme le prescrit le code de la sécurité routière, que les usagers adaptent leur conduite aux conditions de la route (réduction de la vitesse, augmentation des distances entre les véhicules, attention particulière aux difficultés rencontrées. L'atteinte des objectifs dépend directement de la collaboration des citoyens. En limitant les déplacements en période de tempête ou en respectant les interdictions de déverser de la neige des entrées dans la rue ou les chemins, les citoyens et les entrepreneurs qu'ils embauchent, influencent directement la qualité et la rapidité du déneigement.

Lorsque le citoyen ou les entrepreneurs mettent de la neige dans la rue, ils ralentissent considérablement les travaux de déneigement et nuisent à la sécurité des usagers. **Selon le Code de la sécurité routière du Québec, il est interdit de déposer, de jeter de la neige sur les voies de circulation, de transférer la neige de l'autre côté du chemin ou de mettre la neige sur les accotements des chemins publics sous peine d'amende.** Lorsque la neige est déposée dans la voie publique, elle durcit et devient un mur de glace pour la déneigeuse et les véhicules qui y circulent. Il y va de **notre sécurité à tous** ! L'occupant des lieux est responsable de l'entrepreneur en déneigement choisi.

9.1 Abris d'auto temporaires amovibles

Les abris d'auto amovibles sont autorisés sur le territoire de la Municipalité. Cependant, ceux-ci doivent être installés à une distance de 2 mètres de l'emprise du chemin afin de permettre le nettoyage sécuritaire de ceux-ci.

9.2 Bacs roulants

Tout contenant doit être mis en bordure de la chaussée (à l'intérieur du terrain) au plus tôt la veille de la collecte, afin de faciliter les opérations d'entretien hivernal et éviter des dommages à ceux-ci

- Tout contenant (bac) doit être ramassé après la collecte et replacé à son lieu d'entreposage.
- Aucun contenant (bac) ne doit rester en permanence le long de la voie publique.

10 – INTERVENTION EN CAS DE PLUIE EN HIVER

10.1 Généralités

En période hivernale, les précipitations sous forme de pluie présentent un risque important de formation de glace, particulièrement lorsque le sol est gelé. Afin d'assurer la sécurité des usagers et de préserver l'état des infrastructures routières, la Municipalité applique des mesures spécifiques selon le type de pluie observée. Le **sablage** constitue la principale méthode utilisée pour améliorer l'adhérence sur les chaussées. Il est important de noter que le sable **n'a pas pour effet de faire fondre la glace**, mais agit uniquement comme abrasif.

10.2 Types de pluie et protocoles d'intervention

a) Pluie verglaçante

- **Effets :** Une mince couche d'eau gèle instantanément au contact du sol, créant une surface extrêmement glissante.
- **Intervention :** La Municipalité procède à un **sablage immédiat** dès le début de la pluie, en priorisant les secteurs critiques : courbes, côtes, zones d'arrêt, abords d'écoles, et autres lieux jugés à risque.
- **Précaution :** Le sablage **ne doit pas être effectué trop tôt**, car le sable peut être emporté par l'eau ou se retrouver sous la couche de glace, le rendant inefficace.

b) Pluie modérée sur neige ou glace existante

- **Effets :** Cette pluie peut entraîner la formation d'une croûte glacée ou transformer la neige en slush glissante.
- **Intervention :** Un **sablage dans l'heure suivant le début de la pluie** est recommandé pour assurer l'adhérence sans que le sable soit rincé.
- **Précaution :** Un sablage prématuré risque d'être inefficace si le sable ne peut adhérer à la surface.

c) Pluie battante (fortes précipitations) en période hivernale ou lors du dégel

- **Effets :** Ces conditions peuvent provoquer un ramollissement généralisé de la chaussée, l'apparition de flaques, d'ornières profondes ou encore la formation de glace.
- **Intervention :**
  - Lorsque la situation le permet, une **application minimale de sable** est réalisée pour améliorer l'adhérence temporaire.
  - Il est souvent préférable d'**attendre que les précipitations diminuent** ou cessent avant d'intervenir, afin de maximiser l'efficacité du sablage et éviter le gaspillage de matériaux.
- **Précaution :** Il est fortement déconseillé de **niveler ou perturber la chaussée sous la pluie**, puisque cela peut compromettre la structure du chemin et aggraver les conditions de roulement.

10.3 Principes d'intervention et efficacité

- Les interventions sont ajustées en fonction des conditions météorologiques et de l'évolution de la situation.
- Un sablage **trop hâtif** peut entraîner la perte de matériel (sable rincé ou non adhérent) et nuire à l'efficacité des opérations.
- Les équipes municipales visent à **intervenir dans la fenêtre optimale**, c'est-à-dire après la formation de glace ou lors d'un ralentissement des précipitations.
- **Chaque épisode de pluie hivernale est évalué au cas par cas**, afin d'assurer une gestion efficace, sécuritaire et économiquement responsable des ressources.

11. Gestion de l'information

La Municipalité fera tout en son pouvoir pour informer les citoyens via sa page Facebook ou par son système d'alerte à la population lorsque la situation s'avèrera critique.

12. Conclusion

La politique de déneigement ne fera pas disparaître l'hiver, mais elle permettra d'adapter les services aux besoins de la population.

Le succès de l'entreprise dépend grandement de la contribution des citoyens, des partenaires, d'une communication efficace et d'équipements et d'outils adaptés et en bon état.

St-Mathieu EN DÉVELOPPEMENT...

Banque alimentaire

La prochaine banque alimentaire aura lieu le mercredi **5 novembre 2025.**

Vous devrez venir chercher votre boîte au bureau municipal entre **17 h 00 et 17 h 30.**

L'horaire de 2025

- 5 novembre 2025
- 3 décembre 2025

Pour plus d'informations et inscriptions :
819 727-9557

Mot de remerciement aux bénévoles

Au nom du Conseil municipal, nous souhaitons exprimer notre plus sincère reconnaissance **à tous les bénévoles** qui, au cours des quatre dernières années, ont consacré temps, énergie et passion au service de notre communauté.

Votre engagement exemplaire, votre générosité et votre dévouement ont contribué à faire de notre municipalité un milieu de vie dynamique, solidaire et accueillant. Que ce soit dans les activités culturelles, sportives, communautaires ou sociales, votre implication a fait toute la différence.

Grâce à vous, de nombreux projets ont vu le jour, des liens se sont tissés, et un véritable esprit de communauté s'est renforcé. Vous êtes le cœur battant de notre municipalité, et nous vous en sommes profondément reconnaissants.

Merci, du fond du cœur, pour ces quatre années d'engagement et de bienveillance.

Le Conseil municipal 2021-2025.

Réservez votre place pour le bingo du JEUDI 13 novembre 2025 !

Plusieurs prix à gagner et plaisir au rendez-vous.

50 ans et plus
*** Pour les citoyens et les citoyennes de St-Mathieu-d'Harricana seulement ***

Les bingos sont au sous-sol de l'église **à 13 h 30**.

* **Inscription obligatoire**



Pour inscription, veuillez nous contacter :
819 727-9557 ou
accueil@stmathieudharricana.com

Retour sur le bingo du 16 octobre 2025

Le 16 octobre dernier, 6 personnes étaient présentes pour le bingo. Voici la liste des gagnants :

- 25 $ chez Tim : Cécile Dupuis
- 25 $ d'Amazon : Marie Grondin
- 25 $ à la SAQ : Aline Perreault
- 50 $ Jean Coutu : Aline Perreault
- 75 $ chez IGA : Marie Grondin

Merci de votre participation !

Babillard


MARCHÉ DE NOËL de Rivière-Héva
LES 22 ET 23 NOVEMBRE 2025
DE 9H00 À 17H00
SALLE DES QUATRE-COINS AU SOUS-SOL DE L'ÉGLISE
TIRAGES AU PROFIT DE LA FABRIQUE ST-PAUL
1 MACHINE À ESPRESSO DELONGHI STILOSA
2 FOUR À PIZZA AU GAZ 12 POUCES
3 NINJA FOODI AIR FRYER DOUBLE
4 MALAXEUR NINJA DELUXE 9 TASSES
5 BBQ 60 000 BTU
6 ABONNEMENT 12 MOIS GYM DE RIVIÈRE-HÉVA
BILLETS À VENDRE SUR PLACE ET AUPRÈS DES ARTISANES ET ARTISANS AU COÛT DE 2$ (ARGENT COMPTANT)
NOS COMMANDITAIRES 2025
SERVICE MULTI CHAB | TRANSPORT CJFS | OVEP | TRANSPORT JPTO | ESTHÉTIQUE FRANCINE
COMITÉ MULTI-ORGANISME DE RH | CHAUSSURES LECLERC | RÉNOVATION YVAN GRENIER
ARMOIRES MIKO INC | EXCAVATION ST-AMANT | MÉTAL PLUS | LES OEUFS RICHARD EGGS INC
DYCO CONSTRUCTION | IGA DEMERS | PIÈCES ET MATÉRIAUX ABITIBI | DÉPANNEUR LM
LOCATION DUMCO| AUTOBUS MAHEUX | SALON JANETTE | CENTRE HÉVA | LA MINE DE BOIS
STUDIO 4000 | MUNICIPALITÉ DE RIVIÈRE-HÉVA.
BIENVENUE À TOUTES ET À TOUS!
hohoho

Prévention– Astuce de pro de Garofeu !

Chaque année, c'est en moyenne 370 feux de forêt qui sont causés accidentellement par des résidents au Québec. Pourquoi brûler des rebuts et prendre le risque de mettre le feu à la forêt ?

Il existe d'autres alternatives écologiques et sécuritaires : compostage, collecte des résidus verts et écocentre.



NOTRE ÉQUIPE DE PROFESSIONNELS VOUS ACCOMPAGNE DANS LE DÉVELOPPEMENT DE VOS PROJETS D'AFFAIRES!

SADC
Société d'aide au développement des collectivités
HARRICANA

Services financiers - Accompagnement et suivi personnalisé

NOUS VOUS AIDONS À :

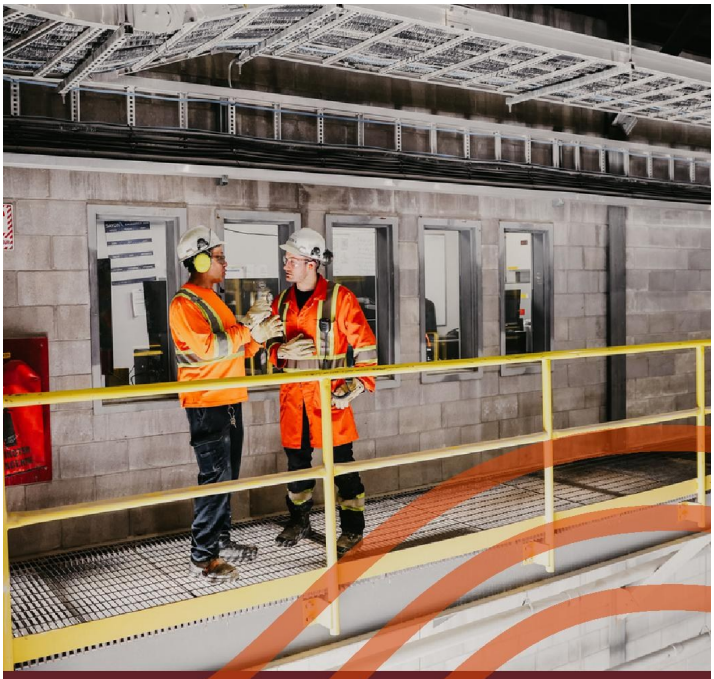
Acquérir ou démarrer une entreprise;
Préparer votre relève;
Moderniser vos équipements;
Acheter ou rénover un bâtiment;
Développer de nouveaux marchés;
Financer un fonds de roulement, etc.

FONDS D'INVESTISSEMENT
300 000 $
Prêt maximal par entreprise
Modalités de remboursement flexible
Taux de base + 2% minimum

STRATÉGIE JEUNESSE
5 000 $ à 25 000 $
Prêt personnel pour des entrepreneurs âgés de 18 à 39 ans
Sans intérêt pour les 24 premiers mois

COMMUNIQUEZ AVEC NOUS!
SADC HARRICANA
T. 819 732-8311 - sadc@sadc-harricana.qc.ca
www.sadc-harricana.qc.ca

Canada
Développement économique Canada pour les régions du Québec appuie financièrement la SADC



Développe ta carrière avec nous.

Postes à pourvoir près de chez vous :

- Mécanicien d'équipements fixes
- Technicien en instrumentation et contrôle/ électricien
- Superviseur entretien électrique
- Responsable parc à résidus miniers et gestion des eaux
- Surintendant ingénierie
- Aide-opérateur concasseur
- Acheteur stratégique
- Conseiller en communication et relations avec le milieu
- Planificateur maintenance
- Commis en planification (kitter)
- Mécanicien lubrification

ELEVRA
Lithium Amérique du Nord

Compostez, réduisez et gagnez !

Saviez-vous que 40% des matières résiduelles pourraient être compostées au lieu d'être enfouies?

Rejoignez le Défi 1200 tonnes et aidez-nous à détourner 1200 tonnes de matières organiques d'ici décembre 2025 !

En plus, en vous inscrivant, vous courez la chance de gagner 250$ en argent gourds! Inscrivez-vous dès maintenant! : https://f.mtr.cool/fmmaivarys



ÉLAN
MAISON DES JEUNES RURALE

- Tous les jeudis de **18 h à 21 h**
- Au **sous-sol de l'église** de St-Mathieu-d'Harricana
- 10 ans et plus

La Nouvelle paroissiale



Du 1er novembre au 29 novembre 2025

« Veillez car vous ne savez ni le jour, ni l'heure. » Matthieu 25,13

1er novembre	19 h	Pour Claude Landry Par François Gosselin	31-24
8 novembre	19 h	Messe à La Motte	
15 novembre	19 h	Pour Roger Fleurent Par Gilles Fleurent	11-25
22 novembre	19 h	Action de grâces Par Raymond Desrosiers	12-25
29 novembre	19 h	Pour faveur obtenue Par François Gosselin	32-24

Offrandes :	**Quêtes**	**Prions**
13 septembre	53,00 $	6,60 $
20 septembre	97,00 $	6,40 $
27 septembre	60,00 $	3,30 $
11 octobre	77,00 $	8,65 $



Sympathies :

1. Aux familles Riopel-Nolet, suite au décès de Françoise fille de feu Gaston Riopel et feu Flore Gendron. Sympathies principalement à son conjoint Richard Nolet, aux familles de ses 2 enfants ainsi qu'à ses frères et sœurs : Vincent, Johanne, Simon, Jérôme et Louise. Une pensée spéciale au Riopel de notre Communauté.
2. À la famille de Léon Bouvier et Francine Desrosiers éprouvée par le décès de Huguette Desjardins (Albert Bouvier).
3. La famille de Kathleen McNeil éprouvée par le décès de sa sœur Ghislaine McNeil.

La communauté de St-Mathieu est avec vous.

Marguilliers et marguillières

Présidente d'assemblée :
Clémence Picard 732-4182
Secrétaire-trésorière :
Raymonde Thériault 732-2022
Marguillier 2023-2025 : Lorrain Roy
Marguillière 2023-2025 : Yvon Guindon
Marguillier 2024-2026 : Denis Lanoix
Marguillier 2024-2026 : Jeanne Crégheur
Marguillier 2025-2027 : Lucien Allard
Marguillière 2025-2027 : Martine Hamel

Tarif des services :

Messe : 15 $
Baptême : gratuit (à votre discrétion)
Mariage et anniversaire : 200 $ + 100 $*
Funérailles : 200 $ +100 $*
Lampe du sanctuaire : 3 $
* pour organiste et chantres

Équipe pastorale

Pasteur : Raymond Martel
Presbytère : 732-5861, laissez le message
Célébrations : Aline Cyr 732-5576

Services offerts par la Paroisse

Baptême : Mme Cécile Roy 727-2314
Funérailles : Mme Aline Cyr 732-5576
Cimetière : M Sébastien Morand 727-2700
Nouvelle paroissiale :
Pauline Allard 732-3918
Extrait de baptême, mariage... :
Estelle Dupuis 732-6683
Transmettre la foi : Cécile Roy 727-2314

Municipalité de St-Mathieu-d'Harricana
« Village de l'Or Bleu »

Les Entreprises Roy & Frères de St-Mathieu inc.

Dany Lemay enr
819-732-1459

Excavation Gilles Roy Inc.
441, Rte 109, St-Mathieu d'Harricana
819-727-9639

eska

EAUX VIVES WATER
11 Chemin des Sablières
St-Mathieu-d'Harricana

Année 2025, numéro 11, novembre

Municipalité de St-Mathieu-d'Harricana
« Village de l'Or Bleu »

203, chemin Lanoix

St-Mathieu-d'Harricana, Québec, J0Y 1M0

Téléphone : 819 727-9557

Lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et 13 h à 17 h 30

Courriel : accueil@stmathieudharricana.com

Site Internet : www.stmathieudharricana.com

Évènements Novembre

5 novembre Bureau municipal	**Banque alimentaire**
12 novembre Sous-sol de l'église	**Réunion du conseil** 20 h
13 novembre Sous-sol de l'église	**Bingo 50 ans et plus** 13 h 30
Tous les mardis Sous-sol de l'église	**Bel Âge** 13 h 30
Tous les mardis Sous-sol de l'église	**Yoga** 19 h à 20 h 15
Tous les jeudis En haut de l'église	**Cours de danse en ligne** 19 h à 20 h

Suivez nous sur nos pages Facebook « Les Eau-dacieux de St-Mathieu-d'Harricana » et sur « Municipalité de Saint-Mathieu-d'Harricana »

Distribution des caisses d'eau

Mardi et mercredi
de 16 h à 18 h



Messe à l'Église St-Mathieu

à 19 h



Séance du conseil municipal

Au sous-sol de l'église
à 20 H



Novembre 2025

DIM	LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM
						**1** **Messe**
2	**3**	**4**	**5** **Banque alimentaire** **Bac vert** **Bac brun**	**6**	**7**	**8**
9	**10**	**11**	**12** **Réunion du conseil**	**13**	**14** **Bac bleu**	**15** **Messe** **5e versement de taxes**
16	**17** **Date limite achat d'eau**	**18**	**19** **Bac vert** **Bac brun**	**20**	**21**	**22** **Messe**
23 / **30**	**24**	**25** **Distribution d'eau**	**26** **Distribution d'eau**	**27**	**28** **Bac bleu**	**29** **Messe**